

**PROCÈS-VERBAL de la 8^e assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal
Tenue en mode virtuel le mardi, 22 avril 2025 à 18h30**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle qui se tient en mode virtuel.

Après avoir remercié les membres pour leur présence en ligne, il présente les personnes qui l'assisteront afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, à savoir : Madame Sylvie Charbonneau, secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Yves Jubinville, président du comité de mise en candidature, Madame Line Hamel, présidente du comité coopération, Monsieur Jonathan Frangoli, directeur général, ainsi que Mesdames Julie Picard, directrice soutien à la gestion, Sylvie Blais, adjointe à la direction générale et Sophie Gauvin, adjointe administrative.

Il précise que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement

Les participants sont invités à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Les participants sont invités à visionner la capsule vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique et ainsi, faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions.

Par la suite, Monsieur Bélanger apporte des précisions importantes relatives aux membres de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Monsieur Bélanger informe les membres de la nécessité de nommer deux personnes scrutatrices et recommande Mesdames Julie Picard et Sylvie Blais afin d'agir comme scrutatrices puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation.

À la suite d'une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la recommandation de nommer Mesdames Picard et Blais comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, invite la secrétaire, Madame Sylvie Charbonneau, à procéder à la lecture de l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la caisse dans son milieu
4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Adoption d'une résolution spéciale – Adoption d'une modification au règlement intérieur de la caisse (RIC)
 - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
 - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
 - 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suite à une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 avril 2024 a été déposé sur le microsite de la caisse afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance au préalable.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, profite de ce point à l'ordre du jour pour présenter tous les membres du conseil d'administration. Il effectue par la suite la lecture du rapport du conseil d'administration pour l'année financière 2024 qui traite entre autres du 125^e anniversaire de fondation du Mouvement Desjardins, des forces du modèle coopératif, des solutions numériques innovantes et des actions à l'égard du développement durable.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologies

Ayant été invitée à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques, la secrétaire, Madame Sylvie Charbonneau, informe les membres qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code.

3.3 Rapport financier

Le président partage quelques faits saillants sur l'évolution du Mouvement Desjardins et invite par la suite, les membres à écouter la capsule vidéo portant sur la situation financière de la caisse au 31 décembre 2024.

À la suite du visionnement, Monsieur Bélanger invite les membres à faire part de leurs questions relatives aux résultats financiers qui ont été présentés.

N'ayant pas reçu de questions, il rappelle que le rapport annuel, incluant le rapport financier, a été déposé sur le microsite de la caisse pour fin de consultation.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le président, Monsieur Daniel Bélanger, invite Madame Line Hamel, présidente du comité coopération à présenter le rapport des engagements de la caisse dans son milieu.

Madame Hamel invite alors les membres à regarder une capsule vidéo qui présente les sommes totales qui ont été investies en 2024 afin de soutenir des projets et initiatives du milieu que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu ou en dons et commandites.

Par la suite, Madame Hamel présente la répartition des dons et commandites qui ont été octroyés durant l'année, à savoir :

36 796\$ en éducation
33 476\$ en santé et saines habitudes de vie
44 598\$ au niveau de la culture
12 391\$ pour le développement économique, emploi et entrepreneuriat
86 263\$ en engagement social et humanitaire et finalement
950\$ pour le développement des affaires pour montant total net de 214 474\$.

En terminant, elle informe les membres à l'effet qu'un nouveau plan d'engagement et de proximité est en cours de révision dans le but de réévaluer nos priorités d'investissement et ce, en fonction de la consultation auprès des membres qui s'est déroulée en début d'année 2025.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À ce moment-ci de l'assemblée, le président invite les membres à adresser leurs questions au conseil d'administration. Il précise qu'aucune question d'ordre personnel ne sera traitée au cours de l'assemblée.

Suite à une période d'attente et n'ayant reçu aucune question, le président met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption d'une résolution spéciale - Modification au règlement intérieur de la caisse (RIC)

Le président invite la secrétaire, Madame Charbonneau, à expliquer la nature de la modification proposée.

Celle-ci informe les membres que la proposition du conseil d'administration de la caisse est de modifier l'article 8.1 du Règlement Intérieur Caisse de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à treize (13), les deux postes abolis étant un poste vacant échéant au 31 décembre 2023 (AGA 2024) et un poste échéant au 31 décembre 2024 (AGA 2025).

Elle précise que cette modification au Règlement Intérieur Caisse entrera en vigueur dès son adoption.

À la suite d'une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité (96%) de modifier l'article 8.1 du Règlement Intérieur Caisse.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé

Une capsule vidéo « La ristourne » présentant cet élément distinctif de notre coopération est présentée aux membres.

Par la suite, le président invite le directeur général, Monsieur Jonathan Frangoli, à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.

Il précise également que le scénario proposé est celui qui a été estimé le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et ce, en conformité aux encadrements applicables.

Monsieur Jonathan Frangoli, présente la recommandation du conseil d'administration sur la façon de répartir les excédents de l'exercice 2024 :

Excédents avant ristournes aux membres	8 474 000\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(360 000\$)
• Affectation/Utilisation des réserves plus-values	(1 338 000\$)
• Autres éléments du résultat	741 000\$
• Utilisation du FADM	238 000\$
Solde des excédents à répartir	8 114 000\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(2 991 000\$)
• Ristourne	(3 159 000\$)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	576 000\$
• Affectation au FADM	(408 000\$)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0\$
Affectation à la réserve générale	(5 122 000\$)

Solde des excédents à répartir	0\$

Il présente également la recommandation du conseil d'administration pour la ristourne aux membres qui représente 3 159 052\$ et le versement au Fonds d'aide au développement du milieu de 408 375\$ pour une ristourne totale de 3 567 427\$ pour l'année 2024.

Par la suite, Monsieur Frangoli explique le scénario de ristournes proposé, à savoir :

RISTOURNES VOLUMES	<u>Taux par 1000\$ de volume</u> Particuliers/Entreprises	
Comptes	0,58\$	387 000\$
Épargne et placement	0,58\$	361 000\$
Fonds de placement	0,58\$	102 000\$
Prêts et marges de crédit	0,58\$	1 050 000\$
RISTOURNES ASSURANCES	23\$ /1000\$ de prime	473 000\$
RISTOURNES CARTES DE CRÉDIT	0,58\$/1000\$ d'achats nets	245 000\$
RISTOURNES PRODUITS	Montant de 50\$*	488 000\$
RISTOURNES SERV. DE PLACEMENT ET D'INVESTIS.GESTION DE PATRIMOINE	23\$ /1000\$ d'honoraires et de commissions	54 000\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 159 000\$

À la suite d'une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation du conseil d'administration sur la répartition des excédents annuels.

Monsieur Bélanger rappelle aux membres que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise à un vote en différé après les présentations et discussions de cette assemblée.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que président du conseil d'administration et n'étant pas sortant de charge cette année, Monsieur Bélanger informe les membres qu'il agira à titre de président d'élection tel que le prévoit le règlement.

La secrétaire du conseil d'administration, Madame Sylvie Charbonneau, étant sortante de charge, Monsieur Bélanger informe les membres que le vice-président, Monsieur André Proulx, agira comme secrétaire d'élection.

Le président invite alors le président du comité de mise en candidature, Monsieur Yves Jubinville, à présenter le rapport du comité.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Jubinville informe les membres que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 par l'affichage dans tous nos centres de services ouverts et par la diffusion sur nos canaux virtuels.

Il explique que six postes étaient à combler et qu'à l'issue de la période de mise en candidature, la caisse a reçu quatre (4) candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Toutefois, il mentionne qu'une de ces personnes a retiré sa candidature après la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 3.

Il précise que pour être éligible à la fonction, un administrateur ou une administratrice sortant de charge devait avoir complété toutes les formations obligatoires du parcours de formation disponibles au 31 décembre 2024. Il confirme donc au nom du comité de mise en candidature, que les personnes sortantes de charge cette année ont complété ledit parcours.

De plus, tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, il mentionne que le conseil d'administration était à la recherche de candidats(es) répondant aux critères suivants : Détenir des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants, soit expérience membres/clients, coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, gouvernance, développement économique, éducation et technique informatique. Également, 4 ou 5 femmes et 1 ou 2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature. Finalement, des membres appartenant à tous les groupes d'âge et de toute diversité ethnoculturelle.

Il précise qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et que ce document inclus un tableau synthèse des candidatures reçues.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Avant de présenter les personnes candidates éligibles, Monsieur Bélanger profite de l'occasion pour informer les membres que deux de nos administratrices ont décidé de ne pas déposer leur candidature cette année, soit Mesdames Stela Alivodej et Nadia Larivée qui ont oeuvré respectivement pendant plus de 11 ans au sein de notre caisse.

Il les remercie au nom du conseil d'administration, des employés et des membres pour leur précieuse collaboration, leur engagement et leur loyauté envers la caisse au cours de toutes ces années.

Par la suite, Monsieur Bélanger informe les membres des personnes candidates éligibles à la fonction d'administratrice cette année, soit Mesdames Sylvie Bertrand, Sylvie Charbonneau et Marie-Josée Choquette.

5.3.4 Élection par acclamation

À la suite de la modification adoptée précédemment à l'article 8.1 du Règlement Intérieur Caisse, Monsieur Bélanger mentionne que 4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration.

Considérant que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à pourvoir, le président, Monsieur Daniel Bélanger, déclare élues les personnes suivantes, soit Mesdames Sylvie Bertrand, Sylvie Charbonneau et Marie-Josée Choquette à titre de membres du conseil d'administration.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Bélanger apporte des précisions relatives à l'exercice du vote et informe les membres qu'ils auront à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Monsieur Bélanger souligne également que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais d'AccèsD ou le site internet de la caisse.

Il transmet des informations relatives à la période de votation et informe les membres qu'ils pourront voter dès ce soir et ce, jusqu'à 23h59 le 26 avril 2025.

Il explique les méthodes de votation et précise que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il mentionne également que 24 à 48 heures après la période de votation, les résultats des votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif.

Dans cette éventualité, Monsieur Bélanger explique que l'assemblée devrait se poursuivre à une autre date afin que d'autres scénarios soient proposés et ce, pour une nouvelle période de votation. Il précise également qu'un tel processus retarderait le versement des ristournes.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Monsieur Bélanger remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle ainsi que pour la confiance témoignée envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal.

Il félicite les membres du conseil d'administration élus, remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée et en profite également pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication ainsi que le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

L'assemblée générale annuelle est suspendue à 19h36 et ce, jusqu'à la réception des résultats du vote sur l'élément précité.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À la suite de la période de votation en différé qui s'est déroulée du mardi, 22 avril jusqu'au 26 avril 2025 à 23h59, les membres ont voté :

- EN FAVEUR du partage des excédents annuels et les ristournes

Finalement, le résultat des votes en différé ayant été publié sur le site internet de la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le mardi, 29 avril 2025 à 12h11.

ET NOUS AVONS SIGNÉ

Daniel Bélanger, président

Sylvie Charbonneau, secrétaire